

L'ARAIGNÉE DE MER

Maia squinado



ARTHROPODES



CRUSTACÉS

TAILLE ADULTE

20 cm de longueur

POIDS ADULTE

De 250 g à 3 kg

LONGÉVITÉ

7 à 8 ans

RÉPARTITION

Atlantique Nord et Méditerranée

DESCRIPTION - PARTICULARITÉS

Le corps est formé d'une carapace de forme triangulaire, hérissée de pointes et souvent recouverte d'algues.

Les pattes, au nombre de 10, sont longues, articulées et terminées par une griffe, à l'exception de la première paire située autour de la bouche qui se termine par une pince.

On trouve l'araignée de mer jusqu'à 70 m de profondeur, rarement jusqu'à 120 m. Les jeunes (qualifiées de « moussettes ») se développent près des côtes entre 2 et 20 m de profondeur.

Leur croissance s'effectue par mues successives avec une augmentation de taille de 25 à 40 % à chaque mue pendant 2 ans.

Les adultes font une migration de « descente » qui les amène au large, sur des zones d'hivernage d'une profondeur supérieure à 50 m.

C'est à partir d'avril qu'a lieu la migration de « remontée » : durant le printemps et l'été, elle amène les araignées à se rapprocher des côtes.

L'araignée de mer est active essentiellement la nuit.

REPRODUCTION

La maturité sexuelle intervient sur une large gamme de taille qui, pour les femelles, va de 85 à 165 mm (200 à 1 500 g).

La fécondation s'effectue après la mue de la femelle qui peut conserver les spermatozoïdes plus d'un an avant de pondre.

La première reproduction n'intervient que l'année qui suit la mue terminale et les femelles portent sous leur appendice abdominal, selon leur taille, de 50 000 à 500 000 oeufs jusqu'à l'éclosion qui a lieu de fin juin à octobre.

ALIMENTATION

Cette espèce est détritivore : elle se nourrit de débris d'animaux (cadavres, excréments, mues...) et de débris de végétaux.



L'ARAIGNÉE DE MER

Maia squinado

LES INTERACTIONS AVEC L'HOMME



Le crabe araignée de mer n'est dans aucune catégorie de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

C'est au milieu des années 1950 qu'a commencé l'exploitation de l'araignée de mer. Les décennies suivantes ont été marquées par une forte intensification de cette pêche par l'accroissement du nombre de casiers et des longueurs de filets. La taille légale de prélèvement est de 120 mm. Toutefois, les observations montrent que les captures sont constituées à plus de 80% par les individus d'une même génération (celle entrant dans la phase adulte), et ce avant le début des éclosions. Ainsi, le nombre de reproducteurs diminue et la

grande majorité des adultes donnant effectivement naissance à des petites araignées n'atteint pas la taille légale de 120 mm.

Au printemps et en été, lorsqu'elle se situe près de la côte, l'araignée est énormément pêchée, principalement au casier et au filet par les pêcheurs professionnels et les plaisanciers.

Beaucoup de prises sont également occasionnées par le chalutage des pêcheurs professionnels. Pratiqué d'août à octobre en Manche-Ouest, le chalutage de fond sur les nourriceries d'araignées est responsable de la destruction d'importantes quantités d'araignées en mue ou venant de muer (plusieurs centaines de tonnes).



ESPÈCE VISIBLE À LA CITÉ DE LA MER

